

le 15 octobre 2015

Monsieur
Régie municipale d'électricité

Monsieur le Directeur,

Depuis avril 2015, votre collègue, Madame [redacted] qui supervise la Régie électrique de [redacted] reçoit et vous transmet les mails d'information et d'action concernant le compteur Linky. Vous vous êtes d'ailleurs vous-même entretenu au téléphone avec Annie Lobé journaliste scientifique à ce sujet.

Vous connaissez tous les problèmes posés par ce compteur et vous êtes en mesure en tant que régie électrique autonome (producteur et distributeur d'électricité) de vous opposer au déploiement du Linky dans toutes les communes qui dépendent de vous pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité.

Vous trouverez ci-joint le courrier en lettre recommandée avec avis de réception que j'ai adressée ce jour à Monsieur [redacted] Maire et Président de la Régie électrique de [redacted] dont je dépends.

Je souhaite que nous soyons tous unis face aux dangers que représente cette technologie. D'autant plus qu'il existe des solutions alternatives : fibre optique GTCFibre, FTTH et FTTO/FTTE à voir sur le site santepublique-editions.fr dans l'article « Alerte Linky : le nouveau compteur « évolué » : un fiasco technique, industriel, financier et sanitaire » dans les mises à jour du 11 octobre 2015. (Je tiens ce document à votre disposition).

Toutes les personnes, les élus compris, à qui j'ai parlé de la réalité du Linky ont signé la pétition adressée à Madame Ségolène Royal afin que cette obligation ne passe pas au niveau législatif. A [redacted] comme ailleurs, personne ne veut de ce compteur.

Il est de votre devoir de lutter contre un tel déploiement.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations les meilleures.

Toutes les études, informations supplémentaires et liens sur www.santepublique-editions.fr

le 20 octobre 2015

Monsieur
Maire de
Président de la Communauté de
Communes
Mairie de

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Je vous ai déjà adressé le 4 juillet dernier un mail explicatif et de mise en garde sur le compteur Linky et autres compteurs communicants, suivi le 21 juillet d'un courrier explicatif sur tous les inconvénients du Linky dans lequel je vous demandais d'interpeler nos députés afin qu'ils déposent un amendement pour interdire le déploiement du Linky et de tous les compteurs communicants et des dispositifs déportés en vue du deuxième examen de la loi de Transition énergétique.

Vous trouverez ci-joint la copie des courriers que j'ai adressés à Messieurs . Vous lirez dans ma lettre à Monsieur , la réponse de faite à : elle est pour le moins inquiétante au vu des erreurs qu'elle contient.

Vous comprenez qu'il est essentiel de tout mettre en œuvre pour éviter le déploiement du Linky sur nos territoires labellisés (PNR). Je vous demande de bien vouloir informer les autres maires de la Communauté de Communes de afin qu'ils agissent chacun au niveau de leur commune pour protéger nos territoires et notre qualité de vie (argument touristique donc économique) contre l'aberration du Linky.

Comptant sur vous et dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

(Présidente de l'association

PJ : copie de ma lettre du 15 octobre 2015 à
copie de ma lettre du 15 octobre 2015 à